



# Jacques Scappaticci

Président des électriciens de la CAPEB Rhône-Alpes

**Dirigeant d'une entreprise d'électricité**

**Adhérent CAPEB**



- **Quel est le rôle de la CAPEB dans la mise en place de la filière DEEE Pro ?**  
« En tant que représentant de la CAPEB, j'ai été l'un des premiers à avoir connaissance de la mise en place de la récupération des déchets électriques dans les déchèteries pro. Notre rôle en tant que partenaire a été d'informer nos adhérents de la CAPEB locale et régionale de l'existence de cette nouvelle filière. »
- **En quoi la filière DEEE Pro répond-elle à un besoin ?**  
« Avant la mise en place de la filière, les électriciens étaient confrontés à plusieurs difficultés. D'une part, les fournisseurs de matériels électriques ne reprenaient pas systématiquement les équipements usagés. D'autre part, les déchèteries publiques n'acceptaient pas le matériel amené par les professionnels, même en petites quantités. Résultat, les professionnels du bâtiment stockaient le matériel électrique usagé en attendant une autre solution. Depuis quelques années, les fabricants de blocs d'éclairage de sécurité, en collaboration avec les distributeurs, proposaient un avoir pour l'achat d'un bloc contre la reprise d'un bloc usagé afin de récupérer les batteries présentes. Malheureusement tous les professionnels n'utilisaient pas cette mesure. Certains même s'en débarrassaient comme ils pouvaient. Tout cela n'était pas très écolo ! Depuis la filière électrique s'est organisée. Depuis que Récyclum se charge de l'enlèvement des déchets d'équipements électriques, les choses sont mieux cadrées, plus simples et mieux organisées. »
- **Quels en sont les principaux avantages ?**  
« Le principal avantage pour nos artisans, c'est de pouvoir déposer en un même lieu les lampes, les DEEE Pro et d'autres déchets. Nous avons la chance d'avoir plusieurs centres de tri à proximité de notre entreprise, c'est donc très simple pour nos compagnons qui, avant de rentrer à l'entreprise, passent à la déchèterie y déposer l'ensemble de leurs déchets. Je demande à mes compagnons que le matériel soit trié au maximum au départ du chantier, ils connaissent les consignes de tri fournies par Récyclum. Le déploiement des DEEE Pro dans les déchèteries professionnelles en même temps que les lampes, offre une vraie solution aux entreprises. »
- **En conclusion...**  
« Il fallait que ça arrive, c'était nécessaire, c'est l'outil qu'on attendait. La filière lampes est bien identifiée maintenant. Je suis certain que la filière DEEE Pro suivra la même évolution car elle correspond à un besoin réel. »

Pour plus d'information : [electricite.scappaticci@wanadoo.fr](mailto:electricite.scappaticci@wanadoo.fr)





# Sophie Ranvier

Responsable Qualité Sécurité Environnement  
**Société EGA - Adhérent FFB**



- **Comment avez-vous eu connaissance de la filière DEEE Pro ?**

« EGA est une entreprise de conception, d'études et d'installations électriques dans les secteurs industriel, tertiaire et logement, composée de 120 personnes. Notre Directeur Général est aussi Président de la Chambre Syndicale des Electriciens du Rhône qui émane de la Fédération du BTP. Nous sommes donc bien informés en amont de tout ce qui va se passer dans la région.

Nous sommes point de collecte Récyclum depuis 5 ans pour les lampes. Nous intervenons aussi bien pour le compte de gros clients industriels certifiés ISO 14001, qui nous demandent des bordereaux de suivi de déchets dans le cadre d'opérations de relamping, que pour des clients moins regardants. Ce statut de « point de collecte » a pris tout son sens avec le développement de notre activité de Service Après Vente pour nos clients qui n'avaient pas d'exigence en matière de traçabilité. Nous leur offrons un service en plus en rapportant leurs déchets sur notre site. Aujourd'hui, nos techniciens de maintenance valorisent cette prestation auprès de nos clients et les sensibilisent au recyclage. »

- **En quoi répond-elle à vos besoins ?**

« J'ai rencontré les représentants de Récyclum à l'occasion d'une réunion de présentation de la filière, et ça a fait tilt ! J'ai engagé EGA dans la filière car je voulais opérer un changement de mentalité. Dans le cadre de notre SAV, on récupère des blocs autonomes, des appareillages de contrôle, de surveillance et d'éclairage. Or, il fallait faire comprendre que les déchets, mêmes constitués de ferraille, n'étaient pas appelés « déchets de ferraille ».

Avant chez EGA, rien n'était maîtrisé comme ça l'est maintenant. Ces déchets avaient du mal à être considérés par nos techniciens comme multi-matériaux. Aujourd'hui, Récyclum a mis à disposition des techniciens des bacs spécifiques pour les DEEE Pro. J'ai formé nos équipes pour optimiser le tri sélectif de ces déchets. Ai-je réussi ? C'est trop tôt pour le dire car on a démarré en juillet, mais on prévoit déjà un enlèvement des 2 bacs fin octobre. »

- **La filière DEEE Pro a-t-elle reçu un bon accueil ?**

« Oui, on a un bâtiment qui comporte de nombreuses zones dédiées au stockage du matériel et à la gestion des déchets. Les bennes sont visibles du magasinier qui est le référent Récyclum. Je l'ai sensibilisé et maintenant il s'implique. On essaye de faire au mieux avec les consignes de tri Récyclum. Il ne devrait pas y avoir de grosses surprises dans ce que l'on a mis dans les bacs. Ça se remplit bien, je suis même étonnée de voir le volume que l'on est capable de mettre ! »

- **Quels avantages présente le dispositif mis en place par Récyclum ?**

« Récyclum m'a permis de résoudre mon problème de tri des déchets à la source. Cette solution m'est arrivée sur un plateau ! Avec les bacs et les consignes de tri Récyclum, j'ai pu allier communication et action, ce qui est plus efficace auprès des techniciens. »

- **En conclusion ...**

« Avec les 2 filières, lampes et DEEE Pro, on couvre aujourd'hui 95 % des déchets que produit une intervention de maintenance en électricité. »

Pour plus d'information : [sophie.ranvier@ega.fr](mailto:sophie.ranvier@ega.fr)





# Arnault Perrier

Responsable Qualité Sécurité Environnement  
des agences Région Lyonnaise et Alpes Jura  
**Société ETDE – Adhérent SERCE**



- **En quoi la mise en place de la filière DEEE Pro est un plus pour ETDE ?**

« Depuis juillet 2008, nous sommes certifiés Iso 14001, ce qui implique un engagement de nos collaborateurs et de nos dirigeants dans la mise en œuvre de notre politique environnementale. Concernant les DEEE Pro, on avait des difficultés à trouver des prestataires capables de reprendre et de valoriser ces matériels usagés. On a appris qu'il y avait ce projet sur la région Rhône-Alpes et nous avons pris contact avec Récyclum.

ETDE fait entre autres de la maintenance d'éclairage public. Nous récupérons des lanternes, des projecteurs usagés... qui, avant la mise en place de la filière, ne faisaient pas l'objet d'un traitement particulier (exceptés les lampes et les néons). D'autres centres font de la vidéo surveillance et peuvent parfois équiper les bâtiments de blocs sécurité incendie. Mais nous n'avions pas de contenants spécifiques pour ces équipements électriques professionnels usagés. Donc, la mise en place de la filière DEEE Pro correspond tout à fait à nos attentes ! »

- **Pourquoi avez-vous choisi d'être point de collecte ?**

« On préfère en effet que ce soit collecté chez nous car c'est plus pratique pour nos équipes de chantier. En effet, lorsqu'ils arrivent du chantier, ils peuvent ainsi répartir dans nos centres de travaux tous les déchets dans les bons contenants. S'ils doivent aller en décharge, c'est une perte de temps. Cela nous convient très bien d'avoir ces bacs qu'on placera à proximité des autres contenants déjà en place (pour les lampes, néons, emballages souillés...). »

- **Quel a été l'accueil réservé à cette nouvelle filière ?**

« J'en ai parlé à mon directeur d'agence, aux chefs de centres et conducteurs de travaux qui y sont très favorables. En ce qui concerne les collaborateurs chantiers, ils sont déjà sensibilisés à l'environnement et réalisent le tri pour un certain nombre de déchets donc cela ne devrait pas poser de problèmes. Il faudra juste un peu de temps pour qu'ils s'adaptent ! »

- **En conclusion...**

« **Le dispositif est doublement avantageux car d'une part on respecte nos engagements en termes d'environnement, d'autre part on fait des économies. Avant, ça partait dans les bennes classiques (DND). Maintenant, cela sera valorisé gratuitement par la filière DEEE Pro mise en place par Récyclum. »**

Pour plus d'information : [a.perrier@etde.fr](mailto:a.perrier@etde.fr)





# René Chevalier

Président du BTP Savoie  
**DETAIL ELEC - Adhérent FFB**



- **En quoi la filière DEEE Pro répond-elle à un besoin ?**

« Aujourd'hui on vit une révolution dans nos métiers. On a besoin d'éliminer les déchets d'équipements électriques beaucoup plus que par le passé car nous sommes sur des volumes beaucoup plus importants. Ça a permis à l'ensemble des salariés de l'entreprise de s'impliquer. Tout est arrivé au bon moment, ça se passe le mieux possible car tout est bien pensé.

Pour ce qui concerne l'élimination des DEEE Pro, c'est une nouveauté très positive pour nos compagnons. L'apparition de la déconstruction correspond à un nouveau marché qui nous a amené à faire un tri de nos déchets, travail qu'on faisait peu ou pas du tout avant. »

- **Comment ça se passe sur le plan opérationnel ?**

« Avant, les entreprises de l'installation électrique n'avaient pas toujours conscience de l'impact environnemental et économique d'une mise en benne de tous les déchets. Elles croyaient bien faire mais elles pénalisaient la valorisation de la benne. Aujourd'hui, on se rend à la déchèterie la plus proche qui est à 6 km où les contenants Récyllum sont entreposés avec l'affiche de consignes de tri.

Les instructions sont très claires, on ne peut pas se tromper, les gestes deviennent vite automatiques ! »

- **Avez-vous informé vos équipes de la nécessité de trier le matériel d'éclairage ?**

« On forme notre personnel sur la sécurité et l'environnement, ça fait partie de la démarche globale de l'entreprise. Aujourd'hui, il n'y a plus de salarié qui ne pense pas environnement, sécurité ou qualité. Ça ne demande pas une surcharge énorme; ça a un côté « Je participe à la protection de la planète » qui est apprécié. »

- **Quels sont les principaux avantages ?**

« C'est un service qui nous simplifie la tâche. C'est aussi la garantie que les déchets que nous avons seront traités correctement, dans les règles de l'art. Ca, c'est important ! »

- **En conclusion...**

« **Recycler, c'est avant tout un acte de civisme. Je crois qu'on est tous écologistes et que cela s'applique aussi dans la vie professionnelle. C'est important le tri. Ce sont des automatismes qu'il faut apprendre aux jeunes, même à l'école !** »

